



Les médicaments anti-Alzheimer ne seront plus remboursés

— La ministre de la santé, Agnès Buzyn, a décidé que les médicaments anti-Alzheimer ne seraient plus remboursés.

— Alors que certains médecins jugeaient que ces produits restaient utiles, la Haute Autorité de santé estime qu'ils « n'ont plus de place dans le traitement de la maladie d'Alzheimer », notamment à cause de leurs effets indésirables.

C'est la fin d'un long feuilleton. Et un couperet qui va tomber pour les médicaments anti-Alzheimer. Dans le collimateur depuis des années, ces produits vont cesser d'être remboursés. Vendredi, le journal *Libération* affirmait que l'annonce serait faite cette semaine par Agnès Buzyn, la ministre de la santé. Dans son entourage, on ne confirme pas la date précise de l'annonce. Mais sur le fond, la décision est prise. « La ministre devrait l'annoncer très prochainement », assure le professeur Christian Thuillez, président de la commission de la transparence de la Haute Autorité de santé (HAS).

Sans surprise, cette mesure fait des mécontents. « Cela va créer une iniquité entre les familles qui auront les moyens de payer ces médicaments et les autres », explique Benoît Durand, directeur général de l'association France Alzheimer. « Bien utilisés, ces médicaments avaient une certaine utilité. On avait de bons retours des patients et des familles », assure le professeur Philippe Amouyel (CHRU de Lille), directeur général de la Fondation Plan Alzheimer. « Ces produits n'ont

pas d'efficacité thérapeutique et ils présentent de tels effets indésirables, notamment cardiovasculaires, qu'il n'est plus raisonnable de les prescrire », répond le professeur Thuillez.

Depuis plus de dix ans, ces médicaments déchirent le monde médical. Les neurologues et les gériatres les défendent, tandis que les généralistes estiment qu'ils sont dangereux et ne servent à rien. Au milieu, comme une sorte de juge de paix, on trouve la commission de la transparence de la HAS. En 2007, elle avait jugé « important » le service médical rendu (SMR) des médicaments. En 2011, elle avait estimé que ce SMR était devenu « faible ». Mais en octobre 2016, la HAS a franchi un cap décisif en estimant que ces médicaments ont un « intérêt médical insuffisant pour justifier leur prise en charge par la solidarité nationale ». Et qu'ils « n'ont plus de place dans le traitement de la maladie d'Alzheimer ».

Alors ministre, Marisol Touraine s'était montrée prudente, n'osant pas annoncer le déremboursement. Sa remplaçante, Agnès Buzyn, elle, s'y est résolue. En août 2017, elle a discrètement informé de sa décision les laboratoires pharmaceutiques concernés. Une firme a alors jeté l'éponge en annonçant le retrait prochain de son produit. Les trois autres ont plaidé une dernière fois leur dossier, en mars, devant la HAS. « Sans que l'on change de position », explique le professeur Christian Thuillez.

Mais avant d'annoncer le déremboursement, Agnès Buzyn souhaitait attendre la publication, vendredi dernier par la HAS, d'un guide sur un « parcours de soin et d'accompagnement adapté » pour

les malades d'Alzheimer. Pour éviter que patients et familles ne se sentent abandonnés. Car c'est un des arguments majeurs des promolécules. Selon eux, la prescription médicamenteuse est un élément « structurant » de la prise en charge. C'est parce qu'il existe des molécules que patients et familles vont consulter. Ce qui permet ensuite d'engager une prise en charge plus large.

« Mais les patients et les familles doivent comprendre qu'il existe des thérapies non médicamenteuses. On ne les laisse pas seuls », plaide le professeur Thuillez. Selon la HAS, il est par exemple possible pour prévenir les troubles neurocognitifs de faire appel à différents professionnels : orthophonistes, ergothérapeutes, kinés, psychomotriciens, psychologues... « On peut aussi proposer des exercices pour la mémoire et un soutien aux aidants », indique le professeur Thuillez.

Partisan du déremboursement, le docteur Claude Leicher, président du syndicat MG-France, s'est battu ces dernières années contre cette idée qu'une maladie cesse d'exister s'il n'y a plus de comprimés à donner. « Il est quand même étrange de considérer que le seul signifiant d'une consultation médicale est le médicament, disait-il à *La Croix* en avril 2017. Ce qui est bénéfique pour les patients, c'est d'abord de répondre à leur souhait de rester à domicile où ils ont tous leurs repères, avec un maintien de relations sociales et amicales. Certes, cela ne permet pas de guérir la maladie, mais cela ralentit l'évolution des troubles cognitifs. »

Pierre Bienvault

Lire aussi notre chronique santé dans le cahier Sciences&éthique de *La Croix* publiée demain.



« Les patients et les familles doivent comprendre qu'il existe des thérapies non médicamenteuses. On ne les laisse pas seuls. »

repères

Une baisse des prescriptions

Les prescriptions.

En 2013, un tiers (31 %) des personnes diagnostiquées Alzheimer en France prenaient des médicaments contre 26 % en 2015. Cette année-là, l'arrivée des génériques a fait baisser les prix. Le coût moyen d'une boîte est passé de 78 € en 2011 à 35 € en 2015. Le montant total de remboursement

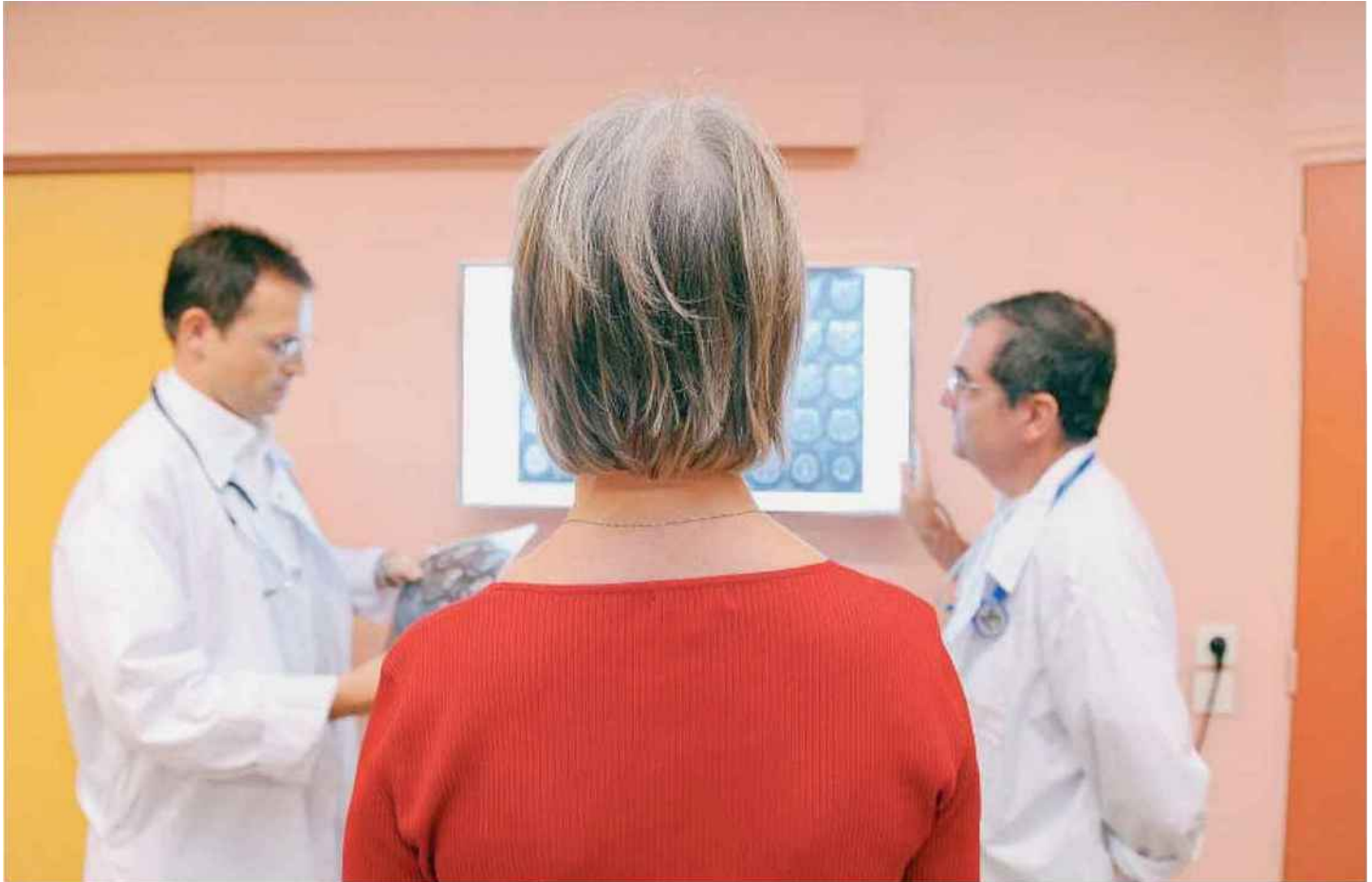
pour des produits est passé de 205 millions en 2012 à 90 millions en 2015 (source : rapport du professeur Clanet d'avril 2017).

Ces médicaments en Europe.

Globalement, les médicaments anti-Alzheimer sont remboursés dans tous les pays européens à de rares exceptions près.

Le nombre de malades.

En France, on estime que plus de 850 000 personnes sont atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée.



Une patiente et des médecins lors d'un diagnostic de la maladie d'Alzheimer, à l'hôpital de jour des Charpennes, à Lyon. Soudan E./Alpaca/Andia